



CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

Lumière intelligente et
solutions d'éclairage durables
Auvergne-Rhône-Alpes

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le 17/09/2026

ID : 069-200058493-20260911-B_20260911_8-DE



CONVENTION D'ADHÉSION

CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS LUMIERE INTELLIGENTE ET SOLUTIONS D'ECLAIRAGE DURABLES

Entre les soussignés :

D'une part :

- **Le Lycée Édouard BRANLY, établissement support du campus des métiers et des qualifications « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables »**

Ci-après désignée par « **le Lycée porteur** »

Dont le siège est 25 rue de Tourvielle 69005 LYON

Représenté par le Proviseur, Raoul SAVEY, autorisé à cette fin

- **Le GIPAL FORMATION, organisme assurant la gestion financière et comptable du campus des métiers et des qualifications « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables »**

Dont le siège est 50 rue de la République 69100 VILLEURBANNE

Représenté par sa directrice, Sabine GIROUD-SUGDEN

et d'autre part ;

- **Le ...**

Il est convenu ce qui suit :



CONTEXTE

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu les articles D335-33 à D335-35 du code de l'éducation portant création du label "campus des métiers et des qualifications" définissant le label et ses modalités de délivrance,

Vu l'arrêté du 9 février 2017 fixant la liste des campus des métiers et des qualifications labélisés pour 4 ans, signé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de l'Économie, de l'industrie, le ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Article 1 - OBJET

1-1 Le Campus des métiers et des qualifications « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables », porté par le Lycée BRANLY, a pour exigence de :

- Fédérer, conforter et élargir un réseau de partenaires concernant les métiers de l'électrotechnique et du numérique qui participent à la mise en œuvre des solutions d'éclairage performantes et innovantes dans les domaines urbains, tertiaires, domestiques, industriels et artistiques : lycées, CFA, écoles d'ingénieurs et universités, centres de recherche, plateformes technologiques, pôle de compétitivité, branches professionnelles, OPCA, GRETA,
- Impulser et développer une dynamique innovante de la formation tout au long de la vie favorisant l'insertion professionnelle, l'emploi et la sécurisation des parcours,
- Soutenir, par la formation, les enjeux du développement économique, technologique et social des filières traitant de l'installation de solutions d'éclairages performants et durables, de la conception, à l'installation, passant par l'étude et la prescription de ces solutions, liées aux entreprises de la métallurgie (UIMM) et du bâtiment (CAPEB, FFB, FBTP), et regroupées au sein d'organisations professionnelles spécifiques (SERCE et Syndicat de l'éclairage). Ces entreprises étant, pour la plupart regroupées au sein du Cluster Lumière,
- Développer les filières d'avenir en référence à la politique de filières stratégiques liées à l'efficacité énergétique et aux solutions pilotées,
- Élever les niveaux de qualification en renforçant les transitions entre les niveaux de qualification et par la formation professionnelle initiale et continue grâce au réseau d'établissements secondaires et supérieurs du campus et au réseau des Greta pour la formation continue.
- Renforcer les coopérations entre le système éducatif et le monde économique,
- Développer la mobilité internationale de tous les publics : étudiants, élèves, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, salariés.



1-2 Les objectifs du Campus des métiers et des qualifications « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables » :

La dynamique du travail en réseau vise à :

- Conforter et faire évoluer la carte des formations, en identifiant les domaines stratégiques et en associant les acteurs dans le développement d'actions ou de formations adaptées,
- Valoriser l'image des activités d'installation de solutions d'éclairage innovantes et durables, notamment auprès des jeunes et de leur famille, en s'associant pour développer des actions de communication ou d'information,
- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes à tous les niveaux et améliorer la réponse du système de formation – initiale et continue – pour proposer davantage de personnels qualifiés. Cette dynamique passera par l'accueil d'élèves et d'étudiants dans les entreprises de la filière, en stage ou en alternance.
- Diffuser la recherche et le développement sur le territoire en mobilisant les professeurs, les élèves et les étudiants, de tous les établissements sur les projets d'innovation et en intégrant les compétences des partenaires (centres de recherche, plateforme de caractérisation et d'études)
- Renforcer la culture commune de l'éclairage performant et durable, en :
 - Menant des actions de formation des enseignants et formateurs
 - Intégrant des modules de formation sur l'éclairage performant sur tous les niveaux de formation.
 - Impulsant des projets pédagogiques et technologiques impliquant différents structures et niveaux de formation)
- Renforcer et développer la notion d'appartenance au Campus, en permettant :
 - Aux professionnels d'intervenir dans les formations,
 - L'émergence de projets techniques et pédagogiques conduits avec les entreprises
 - L'investissement dans les activités du Cluster Lumière.
- Favoriser l'émergence d'initiatives de création d'entreprises par la formation et l'accompagnement des jeunes porteurs de projets

Article 2 – CONDITIONS DE RÉALISATION, GOUVERNANCE DU CAMPUS

Préambule :

Le lycée BRANLY est l'établissement d'appui du « Campus des métiers et des qualifications Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables ». C'est le proviseur de cet établissement qui sera son représentant pour signer les conventions passées en son nom.

Un « Comité de pilotage stratégique » définit la politique à conduire pour le développement et le bon fonctionnement du Campus dans le cadre défini par les tutelles académiques et régionales.

La « gouvernance du campus » définit les actions et les moyens nécessaires pour décliner cette politique. Pour les mettre en œuvre, elle s'appuie sur :

- Un « Comité de pilotage opérationnel ».
- Des « Comités techniques »
- Un Directeur Opérationnel

Une assemblée générale des adhérents du Campus validera la mise en œuvre de ces politiques et des actions qui en découlent.



2.1 Gouvernance du Campus des métiers et des qualifications « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables »

Les instances, Comité de pilotage stratégique et Comité de pilotage opérationnel, du Campus des métiers et des qualifications « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables » telles que définies ci-après, sont présidées par le président du Cluster Lumière, associé à deux vice-présidents qui sont le proviseur du lycée BRANLY, établissement support du campus, représentant les établissements du 2nd cycle, et le directeur de IUT Lyon 1 représentant les établissements d'enseignement supérieur.

Elle met en œuvre la politique du campus et le représente auprès de ses partenaires. Elle veille à l'équilibre et à l'implication des composantes, second cycle et enseignement supérieur, public et privé, entreprises et organisations professionnelles.

2.2 Un Comité de pilotage stratégique

Il est composé

- De la présidence et des vice-présidents du campus,
- D'un représentant du recteur (Dafpic)
- D'un représentant du président du Conseil Régional
- Du Directeur Opérationnel

Il se réunit à minima 3 fois par an :

- Il est la garant du bon fonctionnement du Campus des métiers et des qualifications « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables », du respect du cahier des charges définies par les textes réglementaires, ainsi que de celui de la démarche qualité des campus, de sa mise en œuvre et de son évaluation.
- Il définit la politique à conduire pour le développement du Campus.
- Il est le référent du Directeur Opérationnel chargé de mettre en œuvre cette politique.
- Il définit le cadre partenarial présidant aux relations entre les membres du campus et prépare les conventions correspondantes.
- Il prépare l'Assemblée Générale des adhérents du Campus des métiers et des qualifications « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables », notamment en présentant un bilan d'activités et un bilan financier.
- Il propose le budget prévisionnel annuel du Campus des métiers et des qualifications « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables » et recherche les sources de financements, Il valide un compte financier établi annuellement par le GIPAL Formation

2.3 Un comité de pilotage opérationnel

Dirigé par le président et ses vice-présidents, il est composé de membres désignés par l'Assemblée Générale des adhérents :

- De représentants des services du Conseil Régional concernés par les actions conduites par le Campus des métiers et des qualifications « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables »,
- De deux représentants des lycées adhérents au Campus.
- De deux représentants structures d'enseignement supérieur adhérentes au Campus
- Un représentant des CFA partenaires du Campus.
- Un inspecteur représentant les Inspecteurs de l'éducation nationale, Inspecteurs d'académie Inspecteur pédagogique régional des filières Génie Électrique et Systèmes Numériques,
- Un représentant de l'ADEM
- Le directeur opérationnel du Cluster Lumière,
- Un représentant de PISEO
- Deux représentants d'entreprises



- Le Directeur du GIPAL Formation,
- Le CFC du GRETA GLM en charge des filières Génie Électrique et Systèmes Numériques
- Le directeur opérationnel du Campus des métiers et des qualifications « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables ».

Il se réunit à minima 3 fois par an :

- Il définit les modalités de mise en œuvre des actions du Campus des métiers et des qualifications « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables », et des moyens à mobiliser.
- Il définit la constitution des groupes techniques et les objectifs de chacun avec les indicateurs correspondants.
- Il valide les pilotes des groupes techniques et les objectifs de chacun avec les indicateurs correspondants
- Il évalue les avancées des groupes techniques.

2.4 Des comités techniques

Les comités techniques sont constitués en fonction des besoins définis par les axes de travail validés par le Comité de Pilotage opérationnel et déclinés en plans d'actions.

Ils sont composés de

- Le pilote du comité technique désigné par le comité de pilotage opérationnel.
- Le Directeur Opérationnel du Campus des métiers et des qualifications « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables ».
- Les membres et les experts proposés par le pilote en fonction de la problématique définie.

Ils se réunissent autant de fois que nécessaire :

- Ils coordonnent l'action de chacun des membres et suivent l'avancement des plans d'actions.
- Ils apportent des réponses opérationnelles aux plans d'actions et rendent compte au comité de pilotage opérationnel selon un calendrier défini.
- Ils font remonter tout dysfonctionnement portant atteinte à la bonne conduite de l'action.
- Ils contribuent à l'évaluation nécessaire à la labellisation.

2.5 L'Assemblée générale des adhérents du Campus des métiers et des qualifications « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables »,

Elle est constituée des représentants des structures adhérentes à jour de cotisation.

Elle se réunit au moins 1 fois par an, convoquée par le président du Campus.

- Elle désigne les représentants des lycées, structures d'enseignement supérieur, des CFA, des entreprises partenaires du Campus, au comité de pilotage opérationnel
- Elle valide le bilan financier et le budget prévisionnel du Campus.
- Elle intervient sur tous les sujets mettant en jeu la cohérence, l'évolution, l'avenir du Campus.



Article 3 – ANIMATION DU CAMPUS

Pour assurer un bon fonctionnement matériel du Campus et dynamiser ses activités Le Campus se dote d'un **Directeur Opérationnel**

- Il a en charge l'animation du réseau du campus des métiers et des qualifications « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables »,
- Il est rattaché administrativement à sa tutelle.
- Il est placé sous l'autorité fonctionnelle de la Gouvernance du Campus
- Il rend compte de son activité au Comité de Pilotage Stratégique du Campus.
- Il assure le fonctionnement administratif du Campus, notamment en lien avec le GIPAL Formation.

Article 4 – ADHESION AU CAMPUS

L'adhésion au Campus des métiers et des qualifications implique la participation à la promotion de formations visant à développer la performance des entreprises du secteur de l'éclairage.

Les adhérents au Campus s'engagent à coopérer et à respecter des pratiques déontologiques de collaboration, et à utiliser l'image du Campus, son identité visuelle, uniquement pour les actions validées par ce dernier.

L'adhésion au Campus des métiers et des qualifications « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables », est obligatoire pour bénéficier de son réseau, de ses installations et équipements, de ses manifestations et activités.

Les réponses à des appels d'offre, ou à des appels à projets, impliquant le réseau du campus, ses adhérents ou ses ressources, ne pourront être engagées sans l'accord du Comité de Pilotage Stratégique.

Le montant de l'adhésion est fixé à (par année civile) :

- 200 Euros pour les établissements d'enseignement secondaire
- 350 Euros pour les établissements d'enseignement supérieur
- 300 Euros pour les entreprises
- 500 Euros pour les associations et organisations professionnelles

Article 5 – GESTION FINANCIERE DU CAMPUS

Le **GIPAL FORMATION** assure la gestion financière du Campus des métiers et des qualifications « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables ». Il assure :

- La mise en œuvre du budget défini par le Comité de pilotage stratégique du Campus ;
- La gestion financière des activités du Campus.
- La gestion des pièces justificatives de l'ensemble des dépenses liées au Campus,
- Un bilan financier est effectué en fin d'année civile et présenté au conseil d'administration du GIPAL FORMATION et au comité de pilotage stratégique du Campus des métiers et des qualifications « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables »



- A la demande du président ou du directeur opérationnel, le GIPAL Formation effectue les opérations financières pour le compte du Campus.
- Les frais de gestion sont de 5 % des recettes.

Toute dépense, engagée par la présidence du campus, doit faire l'objet d'une demande préalable d'engagement auprès du directeur du GIPAL FORMATION et doit répondre au code des marchés publics.

Les dépenses sont contraintes au regard du budget annuel du Campus des métiers et des qualifications « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables »

A l'issu du bilan financier établi par le GIPAL formation, en cas de solde budgétaire positif, les adhérents valident le principe d'une réouverture automatique des crédits non dépensés dans le budget n+1.

Article 6 – RÉFACTION OU RÉSILIATION

Le Campus « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables » pourra mettre fin à la convention en cas de :

- Non-respect des objectifs fixés ou manquements aux obligations contractuelles, y compris dans le cas de défaut ou d'insuffisance manifeste de réalisation des actions ; c'est le cas notamment s'il apparaît que les objectifs visés et les moyens mis en œuvre ne correspondent pas à ceux initialement prévus par le comité de pilotage stratégique et par le comité de pilotage restreint.
- Retard manifeste dans la mise en œuvre et la réalisation de la présente convention.

Article 7 – DURÉE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION.

La présente convention d'adhésion au Campus des métiers et des qualifications « Lumière intelligente et solutions d'éclairage durables », prend effet à la date de signature. Elle est conclue pour la durée du label en cours.

Article 8 – LITIGES

En cas d'échec dans la recherche de solutions dans le cadre des articles précédents, il sera fait appel au Tribunal Administratif de Lyon.

Fait en trois exemplaires originaux, à Lyon, le

**Le proviseur du lycée BRANLY
Raoul SAVEY**

**Le représentant du partenaire adhérent
au Campus**

**Pour le GIPAL FORMATION,
La directrice,
Sabine GIROUD-SUGDEN**



Annexe n°1
RIB du GIPAL FORMATION



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TRÉSOR PUBLIC			
Titulaire du compte GIPAL - FORMATION AGENCE COMPTABLE			
Domiciliation TPLYON			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	Clé RIB
10071	69000	00001004102	77
IBAN : FR76 1007 1690 0000 0010 0410 277 BIC : TRPUFRP1			
Cadre réservé au destinataire du RIB			



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RELEVÉ DE COMPTE

DRFIP RHONE-ALPES ET DPT RHONE
3 RUE DE LA CHARITE
69268 LYON CEDEX 02

GIPAL - FORMATION
AGENCE COMPTABLE
50 COURS DE LA REPUBLIQUE
69100 VILLEURBANNE